



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 2^e TRIMESTRE 2017
VOLUME 39, N^o 4
AVRIL 2017

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER

MAINTENANT 7 JOURS SUR 7, EN CONTINU DU MATIN AU SOIR !

Peut-être l'avez-vous croisé, depuis le 1^{er} février dernier, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) sillonne maintenant vos rues 7 jours sur 7 en continu de 6 h à 21 h. Un service couche-tard est même offert les jeudis, vendredis et samedis avec des départs à 22 h et 23 h !

LES PRINCIPAUX POINTS D'INTÉRÊT DESSERVIS

Grâce à ce tout nouveau concept, sous forme de boucle, vous pouvez maintenant vous rendre aux principales infrastructures sportives, touristiques et municipales en moins d'une heure.

Le centre communautaire, l'Archibald, le restaurant Le Batifol, le Centre de plein air le Saisonnier, les Sentiers du Moulin, le club nautique ainsi que le Centre de ski Le Relais sont maintenant facilement accessibles plusieurs fois par jour.

UN SERVICE AUX CITOYENS BONIFIÉ !

Cette nouvelle offre de service représente tout un avantage pour vous qui bénéficiez maintenant d'une plus grande flexibilité et d'une autonomie de transport grandement améliorée !

Sans compter que le service couche-tard constitue tout un atout entre autres pour les adolescents, qui peuvent désormais profiter d'une plus grande mobilité de transport en toute sécurité... un ajout tout aussi bénéfique pour leurs parents qui peuvent maintenant se soustraire de quelques trajets de taxi !

De plus, pour les résidents du secteur du chemin du Brûlé, ce tracé leur donne accès aux points d'intérêt en moins de 30 minutes, le trajet passant deux fois dans ce secteur pour chaque boucle.

« Cette offre de service revue et corrigée est toute une bonification pour notre municipalité ! Non seulement l'accès à la main-d'œuvre pour les entreprises locales sera facilité, mais les étudiants et travailleurs bénéficieront d'une beaucoup plus grande autonomie de transport. En plus, tous, tant la population de Lac-Beauport, en particulier les jeunes, que les touristes ont maintenant accès à un transport en commun à haute fréquence », se réjouit la mairesse de Lac-Beauport, M^{me} Louise Brunet.

LES ACCÈS RAPIDES À QUÉBEC MAINTENUS

Pour ceux qui désirent se rendre ou revenir rapidement des secteurs de la colline Parlementaire et de Sainte-Foy, sachez qu'il est encore possible de le faire par les départs de 6 h, 7 h, 17 h et 18 h. Le parcours 24, partant de Stoneham-et-Tewkesbury, se chargera ensuite de vous mener à destination.

UNE MULTITUDE DE DESTINATIONS POSSIBLES !

Ce nouveau service en continu a été pensé de sorte à maximiser encore plus vos possibilités de déplacement. C'est pourquoi le lieu de départ et d'arrivée est le terminus RTC du Zoo. Ce faisant, vous avez encore beaucoup plus de destinations possibles grâce au RTC et à ses multiples parcours.

UN SERVICE COURTOIS, AVANTAGEUX ET FIABLE !

Non seulement le TCJC vous offre des accès directs aux principaux attraits de votre municipalité en plus des parcours express en direction de Québec, mais il vous transporte sans souci, de façon sécuritaire et confortable. Vous avez même accès au Wi-Fi, tout à fait gratuitement !

Une armoire à ski est également accessible aux planchistes et skieurs... parfait pour profiter de quelques descentes au Centre de ski Le Relais !

« Je suis fier que la Municipalité de Lac-Beauport offre ce type de transport collectif à ses citoyens. De ce fait, Lac-Beauport bonifie l'offre de service régionale de la MRC de La Jacques-Cartier et participe au positionnement du TCJC comme un choix naturel », a renchéri la préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M^{me} Louise Brunet.

Soyez fier ! Vous avez maintenant accès à un service de transport collectif à haute fréquence à Lac-Beauport ! Passez le mot et essayez-le ! Comme le dit le dicton, l'essayer, c'est l'adopter !

Pour l'horaire détaillé et tous les renseignements, visitez le tcjacquescartier.com.



DU 30 MARS AU 10 MAI, PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS OFFERTES !

PROGRAMMATION Défi Santé

ACTIVITÉS D'AVRIL

Initiation au water-polo
6 avril - 18 h 30
Piscine municipale

Porte ouverte / Programmation printemps
10 au 13 avril

Conférence
« **Bouger ce n'est pas compliqué** »
Natacha Gagné
20 avril - 19 h - Chalet des loisirs

ACTIVITÉS D'AVRIL

Badminton libre
25 avril - 20 h
Gymnase

ACTIVITÉS DE MAI

Basketball adulte
3 mai - 20 h
Gymnase

LES VENDREDIS « JE BAIGNE DANS LE DÉFI »

Dès le 31 mars - 19 h à 20 h 30
Piscine municipale

10 au 13 AVRIL :
PORTE OUVERTE
PROGRAMMATION
LOISIR PRINTEMPS

C'EST L'OCCASION D'ESSAYER GRATUITEMENT UNE ACTIVITÉ DE LA PROGRAMMATION DE LOISIR !
SURVEILLEZ LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES COURS ADMISSIBLES. PLACES TRÈS LIMITÉES.

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT OFFERTES GRATUITEMENT !

Surveillez La Chronique de mai pour le dévoilement de l'activité récompense du 7 mai

NOUVELLE OFFRE DE SERVICE!
Départs aux heures ! Du matin au soir ! 7 jours sur 7

EXPRESS QUÉBEC ET SAINTE-FOY
POSSIBLE AVEC CORRESPONDANCE TCJC - PARCOURS 24

HORAIRE	PREMIER DÉPART	DERNIER DÉPART
D - L - M - M	6H00	21H00
J - V - S	6H00	23H00

LE TCJC, UN CHOIX NATUREL!
tcjacquescartier.com

à surveiller :

OFFRES D'EMPLOIS	PAGES 4 À 7
ENVIRONNEMENT	PAGE 8
PROGRAMMATION TENNIS	PAGE 10



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 MARS 2017

Correspondance, dépôt et information

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal la correspondance suivante :

- 15 février 2017 – Mutuelle des municipalités du Québec – Notre part (5 260 \$) de la ristourne historique de 5 000 000 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal :

- le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Secteur du chemin de l'Éclaircie concernant le Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 45 000 \$ décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots nécessaires à la municipalisation du chemin de l'Éclaircie.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2017 totalisant une somme de 2 291 891,67 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois

Donner l'avis de motion de l'adoption à une séance subséquente des règlements suivants :

- Règlement d'abrogation du Règlement 383
- Règlement d'emprunt de 450 000 \$ pour l'achat des équipements roulants (BR) et pour le règlement de toutes les dettes du Lasallien
- Règlement de modification de zonage permettant les activités du bâtiment de service et du projet d'hébergement
- Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la classe d'usage C3a-Mini-entrepotage intérieur et de modifier les usages autorisés dans la zone C-117
- Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les normes relatives aux milieux humides

Adoption

- Règlement général 674 – Programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants d'un logement d'appoint occupé exclusivement par des parents ou grands-parents pour 2017
- Acquisition du site de la Traverse de Laval – Lots 3 852 578 et 1 497 951
- Plans et devis pour appel d'offres de l'aménagement des infrastructures d'aqueduc et d'égout du secteur du mont Cervin
- Règlement d'emprunt 675 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 300 000 \$ pour le financement et la réalisation des travaux d'aménagement des installations septiques du parc des Sentiers du Moulin
- Appui du conseil municipal au plan d'affaire des SDM/Saisonnier à l'intention de Tourisme Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier
- Abrogation de la politique de reconnaissance des organismes et jeunes individus
- Aménagement d'un lien routier intermunicipal à Sainte-Brigitte-de-Laval par le chemin du Moulin à Lac-Beauport
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2017
- Demande à la MRC pour défrayer les coûts d'une étude d'implantation d'un éco-centre régional
- Cession des lots 1 498 098 et 1 498 099 par Revenu Québec, direction principale des biens non réclamés
- Demande de modification du Règlement de zonage – Zone ZAD-607
- Demande de remboursement des frais excédentaires de la surveillance de chantier du développement Exalt

Autorisation

- Contrat des lignes téléphoniques
- Demande de CA au MDDELCC pour les travaux d'aménagement des infrastructures d'aqueduc et d'égout du secteur du mont Cervin
- Bannissement des sacs compostables pour les collectes des résidus verts
- Annulation du règlement modifiant le Règlement de zonage afin de modifier les normes d'implantation et de construction des abris forestiers, camps forestiers et relais rustiques

Autorisation de mandat

- Évaluation des impacts légaux et élaboration d'un plan de sauvetage financier de l'organisme Centre plein air Lasallien inc.
- Réfection d'un ponceau majeur situé à la décharge du lac Beauport
- Travaux de réparation de pavage pour 2017
- Travaux de nettoyage des réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires pour 2017
- Acquisition des emprises pour les travaux d'infrastructures du secteur du mont Cervin
- Services professionnels en communication pour les travaux d'infrastructures du secteur du mont Cervin
- Remplacement temporaire du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Collecte et transport des matières résiduelles 2017-2022

Autorisation de signature

- Cession de terrains en compensation de contribution pour fins de parc
- Entente de désistement dans la poursuite au TAT No CQ-2016-7222

Autorisation de dépenses

- Poursuite de la municipalité contre la CMQ dans le dossier du RCI 2016
- Plan et devis du prolongement de la réfection de la voirie du chemin du Tour-du-Lac à la côte de la Chapelle
- Acquisition de terrain pour ronds de virée – chemins des Penttes, des Granites, de l'Éclaircie et du Canton
- Cabanon pour l'entrepotage du matériel de soccer
- Surface de combat pour le taekwondo

Autorisation de paiement

- Factures pour le déversement d'égout de la Commission scolaire des Premières Seigneuries

Engagement

- Secrétaire-réceptionniste
- Technicienne en loisirs (coordonnatrice aux programmes)
- Préposée au prêt – Bibliothèque

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Dérogations mineures

- 2016-20036 – 256, chemin Tour-du-Lac
- 2016-20045 – 99, chemin Tour-du-Lac

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 MARS 2017

Adoption

- Plans et devis pour appel d'offres de l'aménagement des infrastructures d'aqueduc et d'égout du secteur du mont Cervin

Autorisation de dépenses

- Assistance à la direction générale et au greffe
- Diagnostic organisationnel du Service des finances

LES NOUVEAUX CAMIONS INCENDIE SONT ARRIVÉS !

UN INVESTISSEMENT DE 1,2 M\$

Pour assurer son autonomie en sécurité incendie, Lac-Beauport devait se doter de ces nouveaux camions : l'auto-pompe et l'auto-pompe citerne, cette dernière s'avérant absolument nécessaire sur un territoire tel que le nôtre où l'on retrouve peu de bornes-fontaines. Dorénavant, en cas de manque, on pourra aisément alimenter la citerne en pompant l'eau de piscine. Précisons que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige aux villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier de répondre avec un total de 3300 gallons d'eau pour chaque alarme incendie en zone sèche. Notons ici que l'on a conservé l'ancienne citerne qui, moins sollicitée, peut encore servir au transport d'eau. L'autre auto-pompe a quant à elle été vendue à la petite Municipalité de Saint-André.

Avant, en raison de la désuétude des anciens équipements, il fallait souvent compter sur l'aide de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Cette aide représentait tout de même une facture annuelle avoisinant les 30 000 \$ qui, multipliée par 15 ou 20 ans, représente le coût d'un véhicule neuf. L'acquisition de nouveaux camions allait de soi d'autant plus qu'ainsi équipé, le Service incendie augmente sa rapidité de réponse aux alarmes.

Spécialement conçus pour notre territoire avec leurs puissants moteurs, ces camions aux cabines

élargies sont aussi dotés de tours d'éclairage et de systèmes de chaînes indispensables sur nos routes enneigées.

Cet investissement de 1,2 M\$ est assurément un plus pour la Municipalité.





AVIS PUBLIC

RELATIF À LA PROPRIÉTÉ DE CERTAINES VOIES OU PARTIES DE VOIES OUVERTES AU PUBLIC

(1^{er} avis conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*)

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité ;

Que la Municipalité de Lac-Beauport entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) afin de devenir propriétaire de voies ou de parties de voies ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans et ci-dessous énumérées.

Le texte de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) est le suivant :

« Art. 72. Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la Municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

1° la Municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre ;

2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité ;

3° la Municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article ;
- b) une description sommaire de la voie concernée ;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le 60^e et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la Municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale. La Municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La Municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.»

DESCRIPTIONS SOMMAIRES DES VOIES CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT AVIS :

- chemin de l'Orée : les lots 1 338 543, 1 338 530, 1 338 529, 1 338 542 et 1 542 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;

- chemin de la Rive : les lots 1 498 005 et 1 498 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin des Broussailles : les lots 1 498 133 et 1 498 183 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Haut-Bois : le lot 1 497 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Croissant : le lot 3 397 942 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Buisson : les lots 1 497 996 et 1 497 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin des Cascades : le lot 4 132 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin des Cèdres : le lot 1 498 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin des Tisons : le lot 1 821 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- montée de l'Érablière : le lot 1 822 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin des Entailles : le lot 1 821 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin de la Sucrierie : le lot 1 821 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin de la Sève : le lot 1 821 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Chalumeau : les lots 1 821 903 et 3 359 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin Saint-James : les lots 1 498 217 et 1 498 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Versant-Nord : le lot 5 277 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin de la Seigneurie : les lots 2 878 750, 4 621 700 et 4 621 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- chemin du Plateau : le lot 1 498 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et ;
- chemin des Passes : le lot 1 498 135 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avis est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été accomplies.

Le conseil municipal de Lac-Beauport a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, la résolution identifiant les voies ou parties de voies concernées par cette description sommaire.

DONNÉ À LAC-BEAUP ORT, ce 7^e jour du mois d'avril 2017.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Calendrier des collectes

Avril 2017

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

Mai 2017

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC



OFFRE D'EMPLOI : DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de directeur(trice) du Service des travaux publics.

DESCRIPTION DE POSTE

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des travaux publics planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités relatives aux travaux d'opération, d'entretien et d'amélioration des infrastructures de voirie, des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage. Il gère et entretient également tous les bâtiments, infrastructures et immeubles municipaux ainsi que le parc de véhicules municipaux, le tout conformément aux objectifs budgétaires et qualitatifs. Il est principalement responsable de :

- Assumer la responsabilité de l'opération, l'entretien et l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts
- Assumer la responsabilité de l'opération, l'entretien et l'amélioration de la voirie municipale (voirie été, voirie hiver, signalisation, éclairage public, fossés, etc.)
- Assumer la responsabilité de l'opération, l'entretien et l'amélioration des immeubles municipaux et infrastructures de génie
- Assumer la responsabilité de l'opération, l'entretien et l'amélioration du parc de véhicules, machineries et équipements municipaux

De plus, il est impliqué activement dans la définition des orientations stratégiques et contribue par son approche au maintien d'un bon climat de travail.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en génie et être membre de l'OIQ ou dans un domaine pertinent à la fonction
- Posséder cinq (5) années d'expérience de gestion, expérience idéalement acquise dans le milieu municipal
- Détenir une expérience significative en supervision de personnel
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Ce travail nécessite à l'occasion un horaire variable et une disponibilité en soirée et fin de semaine. Le salaire offert est de 79 000 \$ à 95 000 \$ annuellement.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net**, au plus tard le **5 mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Directeur(trice) du Service des travaux publics 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées. La description de tâches complète est disponible sur demande.

OFFRE D'EMPLOI : DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de directeur(trice) du Service de la protection contre l'incendie.

DESCRIPTION DE POSTE

Sous l'autorité du directeur général, la personne assure la planification, l'organisation, la gestion et la direction du Service de la protection contre l'incendie. Ce service comprend 32 pompiers temps partiel, dont un préventionniste, 4 lieutenants, 2 capitaines et 2 chefs aux opérations. La personne est principalement responsable de :

- Prévenir et combattre les incendies sur le territoire de la municipalité
- Être formateur en sécurité incendie
- Intervenir lorsque ses services sont requis par le coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité
- Réaliser des activités de sensibilisation à la prévention, notamment en faisant la promotion de l'utilisation de moyens d'autoprotection
- Procéder aux activités d'inspection, d'enquête, de recherche des causes et circonstances d'un incendie et d'analyse des incidents qui lui sont dûment confiées par la Loi
- Remplir ses obligations en considérant les équipements et les budgets mis à sa disposition annuellement par le conseil municipal

De plus, elle est impliquée activement dans la définition des orientations stratégiques et contribue par son approche au maintien d'un bon climat de travail.

EXIGENCES

- Satisfaire aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie, minimum officier 2, et de préférence posséder une formation universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié ou l'équivalent
- Posséder un minimum de 10 ans d'expérience dans le domaine, dont au moins 5 ans dans un poste de gestion (cadre pompier)
- Détenir une expérience significative en supervision de personnel
- Démontrer une très bonne connaissance du cadre légal, réglementaire et normatif ainsi que des méthodes et techniques opérationnelles se rapportant à la sécurité incendie, à la formation incendie et à la gestion des sinistres
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits et avoir une très bonne connaissance des règles de santé et de sécurité du travail

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Ce travail nécessite à l'occasion un horaire variable et une disponibilité en soirée et fin de semaine.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net**, au plus tard le **1^{er} mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Directeur(trice) du Service de la protection contre l'incendie 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées. La description de tâches complète est disponible sur demande.



Lac-Beauport
Clinique Dentaire
Posan Valois
418 849-7101
1, chemin du Godendard, voisin du Centre de ski Le Relais
Ouvert le jour et le soir
Dr^e CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste



Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique
19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-3182
fax: (418) 849-8765
courriel: notaire@helenebergeron.com



FUTURA
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES
Offrez-vous les meilleurs portes et fenêtres de l'industrie à juste prix
INSTALLATION PROFESSIONNELLE clé en main
QUÉBEC
1451, rue Frank-Carrel
(418) 681-7272
www.futura.quebec



OFFRE D'EMPLOI : CHEF AUX OPÉRATIONS – TEMPS PLEIN

POSTE À TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de « Chef aux opérations – temps plein » à son Service de la protection contre l'incendie.

DESCRIPTION DES TÂCHES GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du directeur du Service de la protection contre l'incendie, la personne doit conjointement avec ses collègues du service :

- Assurer les suivis administratifs et élaborer des programmes, procédures et exercices sous la supervision du directeur
- Planifier les procédures et méthodes d'intervention et s'assurer de leur application
- Assurer la gestion et planification des équipements d'intervention en assistance avec le directeur
- Diriger les opérations sur une intervention selon les méthodes établies, jusqu'à l'arrivée d'un supérieur
- Superviser le travail des équipes lors des interventions et des entraînements
- Transmettre aux membres du personnel les communications reçues par ses supérieurs
- S'assurer du respect des ordres transmis, des directives et procédures établies et transmettre au directeur du service tout manquement à la discipline ou auxdites procédures
- S'assurer que le personnel qu'elle dirige possède les connaissances et capacités requises pour opérer l'équipement du service et répondre aux interventions
- Rédiger les rapports administratifs et opérationnels qui sont requis
- Remplacer le directeur en cas d'absence
- Assister aux réunions de l'état-major

- Assister le directeur dans l'élaboration d'appels d'offres et budgets
- Procéder aux évaluations du personnel
- Exécuter, au besoin, toute autre tâche spécifique ou connexe qui pourrait lui être confiée

EXIGENCES

- Être disponible 40 heures/semaine généralement de jour à temps plein. Travailler également sur un horaire variable (soirs et fins de semaine) pour les entraînements, formation, interventions, etc.
- Être disponible pour présence aux inspections, pratiques et réunions soirs de semaine et fins de semaine
- Avoir une grande disponibilité à répondre aux interventions et réunions
- Être membre d'un service incendie depuis plus de 10 ans, dont 5 dans un poste de gestion
- Rester sur le territoire de Lac-Beauport ou à moins de 10 kilomètres de la caserne
- Détenir une formation de pompier DEP ou l'équivalent
- Détenir une formation d'officier 2 ou l'équivalent
- Avoir de l'expérience en gestion administrative et de personnel (pompiers temps partiel)
- Connaissance des procédures administratives d'un service incendie temps partiel

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net** au plus tard le **5 mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Chef aux opérations - temps plein 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées.



OFFRE D'EMPLOI : CHEF AUX OPÉRATIONS – TEMPS PARTIEL

POSTE À TEMPS PARTIEL

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de « Chef aux opérations – temps partiel » à son Service de la protection contre l'incendie.

DESCRIPTION DES TÂCHES GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du directeur du Service de la protection contre l'incendie, la personne doit conjointement avec ses collègues du service :

- Assurer les suivis administratifs et élaborer des programmes, procédures et exercices sous la supervision du directeur
- Planifier les procédures et méthodes d'intervention et s'assurer de leur application
- Assurer la gestion et planification des équipements d'intervention en assistance avec le directeur
- Diriger les opérations sur une intervention selon les méthodes établies, jusqu'à l'arrivée d'un supérieur
- Superviser le travail des équipes lors des interventions et des entraînements
- Transmettre aux membres du personnel les communications reçues par ses supérieurs
- S'assurer du respect des ordres transmis, des directives et procédures établies et transmettre au directeur du service tout manquement à la discipline ou auxdites procédures
- S'assurer que le personnel qu'elle dirige possède les connaissances et capacités requises pour opérer l'équipement du service et répondre aux interventions
- Rédiger les rapports administratifs et opérationnels qui sont requis
- Remplacer le directeur en cas d'absence
- Assister aux réunions de l'état-major

- Assister le directeur dans l'élaboration d'appels d'offres et budgets
- Procéder aux évaluations du personnel
- Exécuter, au besoin, toute autre tâche spécifique ou connexe qui pourrait lui être confiée

EXIGENCES

- Être disponible de jour et /ou soir et fins de semaine (horaire variable)
- Être disponible pour présence aux inspections, pratiques et réunions soirs de semaine et fins de semaine
- Avoir une grande disponibilité à répondre aux interventions et réunions
- Être membre d'un service incendie depuis plus de 10 ans, dont 5 dans un poste de gestion
- Rester sur le territoire de Lac-Beauport ou à moins de 10 kilomètres de la caserne
- Détenir une formation de pompier DEP ou l'équivalent
- Détenir une formation d'officier 2 ou l'équivalent
- Avoir de l'expérience en gestion administrative et de personnel (pompiers temps partiel)
- Connaissance des procédures administratives d'un service incendie temps partiel

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net** au plus tard le **5 mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Chef aux opérations – temps partiel 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées.





OFFRE D'EMPLOI : CHEF D'ÉQUIPE À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de chef d'équipe à l'entretien des bâtiments et des équipements pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Il s'agit d'un poste permanent, temps plein.

DESCRIPTION DE POSTE

Sous l'autorité du directeur du service, le titulaire de l'emploi doit s'assurer de l'entretien des édifices municipaux et mettre en place un programme d'entretien de ceux-ci. Il doit superviser l'exécution du travail des employés de son secteur sous sa responsabilité. Il voit à l'utilisation des ressources financières et matérielles qui lui sont confiées en conformité avec les normes et pratiques en vigueur. Dans le cadre de ses fonctions, il doit également assumer la garde, à tour de rôle, en dehors des heures normales de travail. Il doit aussi travailler sur le terrain pour l'exécution des travaux.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

- Travailler sur le terrain à l'entretien des bâtiments municipaux ;
- Assurer l'entretien des édifices municipaux ;
- Voir à l'application des calendriers d'exécution des travaux et, avec son équipe, réaliser les travaux ;
- Travailler à la mise sur pied d'un système d'entretien préventif des immeubles de la Municipalité et assurer sa mise en oeuvre et son suivi ;
- Effectuer certaines études et évaluations des coûts en vue de la réalisation de certains travaux d'aménagement, d'entretien, de réparation et d'amélioration des immeubles et parcs de la Municipalité.

ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

- Travailler sur le terrain à l'entretien des parcs et espaces verts ;
- Surveiller, vérifier et contrôler l'état et l'apparence de tous les parcs et espaces verts de la Municipalité et « avec son équipe » exécuter les travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation requis ;

- Préparer les terrains et plateaux pour les activités de loisirs et de culture ;
- Réaliser le suivi des travaux effectués par les sous-traitants ;
- Collaborer et aider à la mise en place et au bon fonctionnement de l'organisation matérielle (montage et démontage) durant les événements et les activités de loisirs ;
- Être responsable de l'ajout, du remplacement, de la réparation et de l'entretien du mobilier urbain.

EXIGENCES

- Détenir un DEP ou DEC dans un champ d'études pertinent (métiers de la construction) ou détenir une combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente ;
- Posséder cinq (5) années d'expérience dans des travaux de construction et d'entretien d'immeubles ;
- Détenir une expérience significative en supervision de personnel ;
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 40 h/semaine et nécessite à l'occasion un horaire variable et une disponibilité en soirée et fin de semaine. Le salaire offert est de 48 000 \$ à 57 000 \$ annuellement.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net** au plus tard le **5 mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Chef d'équipe à l'entretien des bâtiments et des équipements de loisirs 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées.

OFFRE D'EMPLOI : COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES DE LOISIR



POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de coordonnateur ou coordonnatrice aux programmes de loisir.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du service, cette personne a la responsabilité d'élaborer les programmations saisonnières de loisir, de coordonner et superviser le personnel d'animation des activités et le personnel de surveillance et d'entretien des plateaux d'activités.

LA PERSONNE RETENUE DEVRA EFFECTUER ENTRE AUTRES LES TÂCHES SUIVANTES :

- Planifier et élaborer, à chaque saison, une programmation d'activités de loisir municipale diversifiée (sportive, culturelle, aquatique) qui correspond aux besoins et aux attentes de la population.
- Recruter les formateurs et les animateurs d'activités. Rédiger les contrats stipulant les conditions d'engagement. Établir les plages horaires des cours et ateliers selon la disponibilité des plateaux. Superviser les cours et ateliers et s'assurer de la satisfaction de la clientèle.
- Établir les horaires de travail des surveillants selon les utilisations des plateaux récréatifs. Recruter le personnel de surveillance et superviser son travail. Établir les horaires de ménage et le montage de salles selon l'utilisation et les réservations des installations municipales.
- Gérer l'utilisation et les réservations des locaux de loisirs et salles de réunion.
- Collaborer avec l'équipe des loisirs à la coordination d'événements.
- Apporter un soutien professionnel aux organismes sportifs partenaires de la Municipalité.

- Contribuer activement à l'atteinte des objectifs du service des loisirs et au maintien d'un climat de travail sain tout en assurant une communication efficace et de bonnes relations avec les clients internes et externes.

EXIGENCES

- DEC en techniques d'intervention en loisir et expérience de travail pertinente minimale de 2 ans dans un poste semblable ;
- Parfaite maîtrise du français écrit et oral ;
- Excellente connaissance pratique des nouvelles technologies (Bureautique PC, Suite Office, etc.) ;
- Aptitudes au travail en équipe et autonomie.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 40 h/semaine et nécessite à l'occasion un horaire variable et une disponibilité en soirée et fin de semaine. Le salaire offert est de 48 000 \$ à 57 000 \$ annuellement.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net** au plus tard le **5 mai 2017** en indiquant clairement le titre du poste soit : **Coordonnateur ou Coordinatrice aux programmes de loisir 2017**.

Veillez noter que seules les personnes répondant aux critères et exigences seront contactées.



OFFRE D'EMPLOI : SURVEILLANT(E) / CONCIERGE

POSTE OCCASIONNEL, TEMPS PARTIEL

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de surveillant(e) / concierge. Il s'agit d'un poste à temps partiel d'environ 35 heures / semaine.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du service des loisirs, la personne est responsable de l'entretien des bâtiments (conciergerie), de l'accueil de la clientèle et du contrôle des admissions aux activités de la Municipalité. Elle surveille les plateaux d'activités, s'assure de l'utilisation adéquate des installations pendant les activités municipales et met à la disposition des utilisateurs les équipements prévus (filets de badminton, tapis de sol, etc). Elle voit à la propreté des lieux, avant, pendant et après les activités.

Plus spécifiquement, elle verra à :

- Assurer l'entretien complet des bâtiments, équipements, salles et bureaux municipaux
- Accueillir la clientèle, contrôler les admissions aux activités
- Surveiller les plateaux d'activités et s'assurer de l'utilisation adéquate des installations

- Maintenir les lieux propres
- Collaborer au développement de l'organisation

EXIGENCES

- DES ou l'équivalent
- Le / la candidat(e) devra faire preuve de tact et de courtoisie

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Être disponible pour travailler de jour ou de soir et occasionnellement les samedis. Le salaire varie de 15,85 \$/h à 18,94 \$/h.

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être acheminé à l'attention de **M. Richard Labrecque**, à la mairie de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1**, par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **alaplante@lacbeauport.net**, au plus tard le **vendredi 5 mai 2017**.



OFFRE D'EMPLOI : PRÉPOSÉ(E) AU PRÊT

POSTE OCCASIONNEL, TEMPS PARTIEL

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de l'agente de documentation-responsable de la bibliothèque, la personne retenue devra assurer le service à la clientèle, le prêt de documents et l'entretien de l'inventaire de la bibliothèque municipale.

Plus spécifiquement, elle verra à :

- Exécuter les tâches relatives au travail au comptoir de prêt : prêt, retour, renouvellement, abonnement, perception des amendes, etc.
- Classer les documents selon le système Dewey
- Répondre aux appels téléphoniques
- Accueillir et informer les nouveaux usagers des services offerts
- Promouvoir auprès de la clientèle les services proposés dans la bibliothèque et l'animation
- Effectuer toutes autres tâches connexes liées à l'entretien et à la réparation des documents

EXIGENCES

- DES ou l'équivalent
- Expérience de travail avec le public

- Bonne connaissance de l'internet et de l'environnement Windows
- Maîtrise du français oral et écrit
- Connaissance du logiciel « Biblionet » est un atout

Le/la candidat(e) doit se distinguer par ses habiletés à offrir un service à la clientèle de qualité, sa polyvalence et sa débrouillardise.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Être disponible pour travailler 9 h toutes les fins de semaine. Le début de l'emploi est prévu pour mai 2017.

POSTULER

Si vous souhaitez postuler à ce poste, veuillez faire parvenir votre curriculum vitæ accompagné d'une lettre de présentation démontrant votre intérêt. Ceux-ci doivent être acheminés à l'attention de **Madame Claudette Robillard, Mairie de Lac-Beauport, 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1**, par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **crobillard@lacbeauport.net**, au plus tard le **vendredi 14 avril 2017**.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



La bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour combler des équipes au comptoir de prêt pour les ouvertures du lundi et mercredi soir.

Le poste demande d'être disponible une fois aux trois semaines selon un horaire établi.

Les exigences sont de connaître l'environnement Windows, être à l'aise avec Internet et aimer travailler avec le public.

Si vous êtes intéressé à intégrer l'équipe de bénévoles de votre bibliothèque, ou pour informations, veuillez communiquer avec Claudette Robillard au 418 849-7141, poste 285.

La bibliothèque sera fermée
le dimanche 16 avril et le lundi 17 avril.



À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN HEURE DU CONTE

Nadine et Josée attendent avec impatience les enfants pour une autre belle heure du conte qui se tiendra sous le thème de Pâques. Histoire et bricolage au rendez-vous.

QUAND : samedi 8 avril à 10 h

OÙ : à la bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : les enfants âgés de **3 ans et plus**

Activité gratuite – places limitées.

Réservation obligatoire de votre enfant en téléphonant à la bibliothèque au 418 849-7141, poste 282 (laisser le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par courriel à : bibliothequeecrin@lacbeauport.net.



ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de moins de 3 ans à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».

QUAND : jeudi 13 avril à 10 h

OÙ : à la bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : bambins de **moins de 3 ans**

Inscription obligatoire : 418 849-7141, poste 282 ou bibliothequeecrin@lacbeauport.net
Fournir le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone.



SOYONS VERTS!

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN

Veillez prendre note qu'à partir du 1^{er} mai, la collecte du bac brun se fera à nouveau chaque semaine, et ce, jusqu'au 30 novembre. Nous vous rappelons que la participation à cette collecte favorise le recyclage des matières en plus de réduire l'enfouissement et qu'elle est obligatoire. Pour vous aider dans votre tri des matières, voici la liste des matières acceptées dans le bac brun :

- | | |
|---|--|
| ✓ Restes de table | ✓ Œufs et coquilles d'œuf |
| ✓ Café et filtres | ✓ Fromages et produits laitiers |
| ✓ Desserts, pâtisseries, pains | ✓ Fruits de mer, coquilles de moules, huîtres |
| ✓ Muffins et leurs papiers | ✓ Papier essuie-tout, essuie-main et mouchoir |
| ✓ Pâtes alimentaires et produits céréaliers | ✓ Serviettes de table et nappes en papier |
| ✓ Fruits, légumes, pelures, noyaux | ✓ Carton et papier journal souillé |
| ✓ Restes de viande, poisson, os | ✓ Résidus verts, feuilles, copeaux de bois, terreaux |

AINSI QUE CE QU'IL FAUT ÉVITER :

- ⊘ Matières liquides, crème, lait, soupe et bouillon
- ⊘ Ustensiles en plastique non certifiés compostables



RECOMMANDATIONS :

- Utilisez des matières absorbantes à travers les matières humides. Ex. : papier journal, carton, etc.
- Utilisez des sacs 100 % compostables ou en papier avant de mettre les matières dans votre bac brun
- Nettoyez régulièrement votre bac brun. Cela évitera des odeurs, le développement d'insectes
- En été, maintenez toujours le couvercle du bac fermé. Ainsi, les insectes auront moins d'occasions pour entrer à l'intérieur du bac et permettre aux vers blancs de se développer
- Maintenez votre bac brun dans un endroit frais, à l'abri du soleil et/ou d'une source de chaleur

RETOUR DES COLLECTES DE FEUILLES

Durant le mois de mai, les feuilles mortes seront ramassées par la compagnie responsable de la collecte des matières résiduelles. Seuls les **sacs compostables ou en papier** seront acceptés et ramassés. Les sacs **biodégradables ou oxobiodégradables sont refusés**. Les sacs doivent être mis sur le bord de la voie en même temps que le bac brun, la veille des collectes.

Pour vous aider dans l'achat de sacs, veuillez vous assurer qu'un de ces deux logos est présent sur l'emballage afin d'attester que vos sacs sont compostables. Veuillez prendre note qu'un sac papier est toujours compostable et ne nécessite pas de logo.



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

La prochaine Journée de l'environnement se tiendra **le dimanche 28 mai 2017 de 9 h 30 à 12 h** au centre communautaire. Ce sera pour vous une opportunité de venir découvrir des gestes simples qui peuvent faire une différence sur la qualité de notre milieu de vie. Des arbres, du compost et des sacs compostables seront distribués. Si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre contenant pour la distribution du compost. Surveillez la prochaine parution du journal municipal pour plus d'informations.

COLLECTE DES RDD ET DES TIC

Au même moment que la Journée de l'environnement, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu dans le stationnement du centre communautaire jusqu'à 16 h. Ce sera donc le bon moment pour vous départir de vos vieux pots de peinture, d'huile ainsi que de vos livres, télévisions, ordinateurs et vidéos désuets. Pour connaître la liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la Municipalité.

La collecte des TIC est entreprise gratuitement par l'organisme ARPE-Qc. Celui-ci œuvre dans la récupération du matériel électronique et ainsi, dans la protection de l'environnement.

Pour plus de détails et d'informations sur la Journée de l'environnement, veuillez contacter M^{me} Karine Hubert au 418 849-7141, poste 246.



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT L'ENTRETIEN ESTIVAL DE VOTRE PROPRIÉTÉ

La nouvelle réglementation sur les pesticides et matières fertilisantes entrée en vigueur depuis janvier 2016 est venue interdire l'application d'engrais sur la pelouse (incluant le compost) ainsi que les traitements de pesticides pour les mauvaises herbes.

Toutefois, de nombreuses autres applications sont encore autorisées par le règlement. Entre autres, si vous décelez une infestation de vers blancs, de punaises ou de pyrales sur votre pelouse, l'application d'un pesticide (de préférence à faible impact) est toujours autorisée. Par ailleurs, dans le cas d'une infestation de fourmis charpentières ou gâte-bois qui porte atteinte à la sécurité du bâtiment, il vous sera possible de demander une application de pesticides tout comme dans le cas d'infestation de berce du Caucase, d'herbe à poux ou d'herbe à puce qui porte atteinte à la santé publique.

Nous vous rappelons également que l'application d'amendements est toujours permise pour les plates-bandes, les jardins et potagers, lors de la renaturalisation d'une rive ou l'installation d'une nouvelle pelouse.

Si vous apercevez une problématique sur votre pelouse de l'ordre d'une infestation par un organisme ravageur, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité afin de vous informer de la possibilité d'avoir recours à un traitement de pesticides.

PESTICIDES ET ENGRAIS : D'AUTRES OPTIONS EXISTENT !

Bien que la réglementation ne permette plus l'application d'engrais sur les pelouses ou de traitements de pesticides pour les mauvaises herbes, des solutions de rechange et des trucs pour améliorer la santé de votre pelouse existent. En voici quelques exemples :

- **Pratiquer l'herbicyclage** : ce geste simple qui fera gagner du temps est un excellent moyen de fournir des éléments nutritifs à votre pelouse. Il consiste à laisser sur place les rognures qui proviennent de la coupe. **L'herbicyclage fournit jusqu'à 50 % de l'apport d'engrais à votre gazon.**
- **Pour vos pelouses, arbustes et plantes ornementales**, choisir des espèces indigènes et résistantes: puisque plusieurs graminées ne sont pas constituées pour vivre dans nos régions, il est préférable de choisir des espèces qui seront adaptées pour notre climat et qui, par le fait même, seront plus résistantes aux mauvaises herbes et aux insectes nuisibles.
- **Privilégier l'enlèvement manuel** : le moyen le plus efficace pour éliminer les mauvaises herbes demeure l'enlèvement manuel. C'est un moyen qui demande plus de temps, mais qui est totalement sans frais.
- **Sursemer avec une espèce appropriée** : afin d'augmenter la compétition aux plantes indésirables, sursemez votre gazon avec quelques variétés à plusieurs reprises durant la belle saison. Ainsi, vous augmentez la densité de votre pelouse et vous réduisez le risque d'invasion par les mauvaises herbes.
- **Maintenir la pelouse à une hauteur de 6 à 8 cm** : ne coupez pas votre pelouse plus courte, elle sera plus fragile et sensible aux mauvaises herbes et aux insectes nuisibles. Par ailleurs, laissez les rognures de gazon directement sur votre pelouse. C'est une forme d'engrais naturelle et tout à fait gratuite, en plus d'aider à conserver l'humidité du sol.
- **Inspecter votre terrain régulièrement** : en portant une attention régulière à votre pelouse, vos arbustes et vos arbres, vous pourriez peut-être prévenir une future infestation. Soyez aux aguets !
- **Procéder à l'aération de votre pelouse** : il est important d'aérer la pelouse afin de diminuer la compaction du sol et améliorer la circulation d'air au niveau des racines.
- **Recycler les feuilles mortes** : à l'automne, recyclez les feuilles mortes en passant la tondeuse dessus régulièrement. N'attendez pas d'avoir une trop grande couche de feuilles, privilégiez le passage régulier. Ces feuilles sont une **bonne source gratuite d'engrais** pour vos parterres.





BAINS LIBRES

DU 7 AVRIL AU 23 JUIN 2017



IMPORTANT :
Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : **GRATUIT**
(preuve de résidence obligatoire)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire

Se procurer la carte au Service des loisirs, 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) au coût de 50 \$ (10 accès) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.

DU 7 AU 9 AVRIL 2017

Jour	Samedi	Dimanche				
Heure	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)				

DU 10 AVRIL AU 13 AVRIL ET DU 18 AVRIL AU 23 JUIN 2017 *

Jour	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	8 h à 9 h 30 (A) 14 h à 15 h (A+) 19 h à 20 h (T)	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+)	10 h à 11 h (T) 14 h à 15 h (A+) 17 h à 17 h 55	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+) 17 h à 17 h 55 (T)	19 h à 20 h 30 (T)

* Bain libre du 10 juin annulé pour le Trail de la Clinique du Coureur

DU 14 AU 17 AVRIL 2017 (PÂQUES)

Jour	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure	13 h à 15 h (F) 15 h à 16 h (A)	13 h à 15 h (F) 15 h à 16 h (A)	8 h à 9 h 30 (A) 14 h à 15 h (A+) 18 h à 20 h (T)				18 h à 20 h 30 (T)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire **sans préavis**.

T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)

A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (pour les adultes désirant un entraînement plus rapide, soutenu ou intense)

FÊTE DES VOISINS 2017

LE PRINTEMPS SE POINTE LE BOUT DU NEZ, C'EST DÉJÀ LE TEMPS DE PLANIFIER LA FÊTE DES VOISINS

Avril est un bon moment pour commencer l'organisation d'une fête des voisins dans votre quartier. Cette année, la Fête se déroulera le **samedi 10 juin**. Déjà plus de 11 ans maintenant que la Municipalité de Lac-Beauport vous invite à participer à la Fête des voisins. Au cours des années, ce sont près d'une centaine de fêtes qui se sont organisées sur le territoire. La Fête des voisins, c'est une occasion parfaite pour apprendre à mieux connaître votre entourage et célébrer le plaisir du bon voisinage.

PLANIFIEZ DÈS MAINTENANT UNE FÊTE AVEC VOS VOISINS LE 10 JUIN PROCHAIN.

CONSEILS, TRUCS ET ASTUCES POUR UNE FÊTE RÉUSSIE

Consultez le site Internet de la Fête des voisins (www.fetedesvoisins.qc.ca) pour profiter des nombreux conseils et astuces et découvrir de nouvelles idées en vous inspirant des fêtes organisées un peu partout à travers le Québec. De plus, inscrivez votre fête avant le 16 mai 2017 et courez la chance de gagner des t-shirts et des ballons !

INSCRIVEZ VOTRE FÊTE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

Planifiez votre activité et contactez la Municipalité. Du matériel promotionnel comme des affiches, des ballons et des cartons d'invitation seront bientôt à votre disposition.

Que cette fête soit le point de départ d'une nouvelle manière de vivre ensemble !

Contact : Isabelle Provencher, 418 849-7141, poste 249, iprovencher@lacbeauport.net



RÉSERVATION EMPLACEMENT EXTÉRIEUR AU CLUB NAUTIQUE

L'été approche à grands pas et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a établi un fonctionnement pour la location d'espace extérieur pour votre propre embarcation au club nautique.

- Pour :** les résidents de Lac-Beauport **seulement**
- Quand :** mardi 18 avril 2017 dès 8 h 30 **en personne seulement**
- Lieu :** 50, chemin du Village (Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire). Sélection de l'emplacement sur place, le jour même
- Maximum de deux (2) emplacements par résidence
- Aucune embarcation à moteur
- 100 \$ / par emplacement / par embarcation
- Premier arrivé, premier servi (**preuve de résidence obligatoire**)
- Places très limitées

IMPORTANT :

Un emplacement représente 60 cm de largeur X 5 m de longueur (grandeur d'un kayak de mer). Toute autre grosseur qui excède les dimensions ci-haut mentionnées correspond à la location de deux (2) emplacements.

Toutes les embarcations devront être retirées de l'emplacement avant le 30 novembre 2017.



GOULDS WATER TECHNOLOGY
a xylem brand

Service Régent.com

Benoît Bureau, propriétaire
C 418 571-8893

111, chemin Fourke,
Stoneham-et-Tewkesbury
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com
F 418 848-1796

POMPES & PUIITS

418 849-5614

Licence RBQ : 2545-5577-56

VRSB
Bien plus que des arpenteurs-géomètres

Greffe de
Pierre Clavet
arpenteur-géomètre

418.849.2657
Lac-Beauport

Entretien / Réparation
Rénovation / Modifications
Débouchage de drain
Installation neuve
Dégel de tuyauterie
Chauffe-eau
Pompes / Puits
INSPECTION PAR CAMÉRA
SERVICE D'URGENCE

Plomberie Gagnon

Résidentiel - Commercial - Institutionnel - Industriel

30 Années d'expertise
à votre service!

418-802-0898

Propriétaire: *Dany Gagnon*
plomberiegagnon.dany@outlook.com
plomberiegagnon.ca

Estimation gratuite

CMMTQ
Licence RBQ : 5723-3355-01



PROGRAMMATION TENNIS / LAC-BEAUPORT



PRINTEMPS / ÉTÉ 2017

L'Académie de Tennis Hérisset Bordeleau compte bien vous faire passer un été de tennis 2017 mémorable !

- Réservations de terrains par téléphone ou en ligne (informations à venir).
- Pro à l'accueil : lundi au vendredi de 9 h à 22 h, et de 9 h à 18 h sur fds (jusqu'à 21 h si réservation).
- Une programmation variée : ligues, tournois, cours, cliniques pour adultes et juniors

COURS

INFO & INSCRIPTIONS COURS DE TENNIS: JOSÉE FRENIÈRE 418 627-3343, poste 233
Cours payables à l'inscription par carte de crédit.

COURS TENNIS JUNIORS 7-8-9 ANS SESSION PRINTEMPS	COURS TENNIS JUNIORS 10 à 14 ANS SESSION PRINTEMPS	COURS TENNIS ADULTES SESSION PRINTEMPS DÉBUTANT & INITIÉ 1	ENTRAÎNEMENTS TENNIS ADULTES SESSION PRINTEMPS INITIÉ 2 À AVANCÉ
Jours : samedi & dimanche Dates : 27, 28 mai & 10, 11 juin 2017 Débutant : 9 h à 10 h 30 Initié : 10 h 30 à 12 h Ratio : 12 élèves/2 terrains/2 pros Coût : 85 \$ (cours, tx incluses) 115 \$ (cours, raquette, tx incluses) *Abonnement inclus pour l'été.	Jour : samedi & dimanche Dates : 27, 28 mai & 10, 11 juin 2017 Débutant : 13 h à 14 h 30 Initié : 14 h 30 à 16 h Ratio : 12 élèves/2 terrains/2 pros Coût : 85 \$ (cours, tx incluses) 115 \$ (cours, raquette, tx incluses) *Abonnement inclus pour l'été.	Jours : mardi & jeudi Dates : 16, 18, 23 & 25 mai 2017 Débutant : 18 h 30 à 20 h Initié 1 : 20 h à 21 h 30 Ratio : 8 élèves/2 terrains/1 pro Coût : 95 \$ (cours, tx incluses) 130 \$ (cours, raquette & tx incluses)	Jour : mercredi Dates : 17-24-31 mai 2017 Initié 2 à avancé : 18 h 30 à 20 h Ratio : maximum 12 personnes Coût pour 3 sem. : 75 \$ (tx incluses) Coût pour 1 sem. : 30 \$ (tx incluses)

NE MANQUEZ PAS NOS SESSIONS D'ÉTÉ... À VENIR PROCHAINEMENT!

ABONNEMENTS DE TENNIS

INFO À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2017 : JACQUES BORDELEAU 418 849-4040

RÉSIDENT (taxes incluses)		NON-RÉSIDENT (taxes incluses)	
Enfant (10 ans et -)	0 \$	Enfant (10 ans et -)	0 \$
Enfant (11 à 17 ans)	39 \$	Enfant (11 à 17 ans)	57 \$
Étudiant	39 \$	Étudiant	57 \$
Adulte	79 \$	Adulte	120 \$
Aîné (65 ans +)	42 \$	Aîné (65 ans +)	57 \$
Famille (2 enfants)	146 \$	Famille (2 enfants)	214 \$
Famille (enfant additionnel)	11 \$	Famille (enfant additionnel)	16 \$

Frais de ligues : 1^{re} ligue : 25 \$ 2^e ligue : 20 \$ 3^e ligue : 15 \$ (taxes incluses)

Formulaire d'inscription pour les abonnements et les ligues disponible à la salle d'animation (50, ch. du Village à Lac-Beauport) OU au Club Avantage Multi-Sports (1080, rue Bouvier à Québec) auprès de Josée Frenière. Infos : 418 627-3343, poste 233

Inscription payable en argent ou par chèque à l'ordre de : Académie de Tennis Hérisset Bordeleau



MÉGA OUVERTURE OFFICIELLE 3 JUIN 2017

8 H 30 À 10 H • CLINIQUE JUNIORS
10 H À 12 H • CLINIQUE ADULTES
13 H À 15 H • JITNEY

Invitation à tous les membres et invités (juniors & adultes)
(REPRISE LE 4 JUIN EN CAS DE PLUIE)

RENOUVELLEMENT LICENCE DE CHIEN 2017

Nous désirons vous rappeler qu'en tant que propriétaire de chien vous devez renouveler votre licence canine pour l'année 2017. Cet enregistrement permet à la Municipalité de tenir un registre afin de retrouver les propriétaires d'un animal perdu ou blessé. Nous vous invitons à consulter les informations ci-dessous afin de compléter votre dossier.

En vertu du Règlement numéro 390 et ses amendements ainsi que du Règlement numéro 652, la licence de chien est obligatoire et doit être renouvelée tous les ans, sous peine d'amende variant entre 400 \$ et 1 000 \$. Vous pouvez l'obtenir au coût de 35 \$. Ce montant est indivisible, non transférable et non remboursable.

MODES DE PAIEMENT

En personne

- Se présenter à la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 ;
- Modes de paiement accepté : chèque, argent comptant, Visa, MasterCard et paiement direct

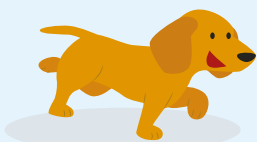
Par la poste *

- Chèque : libellé à l'ordre de la Municipalité de Lac-Beauport ;
- Carte de crédit : complétez la section prévue à cet effet sur le coupon et retournez-le à l'adresse suivante : **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 ;**
- Ne pas envoyer d'argent par la poste.

Par téléphone au 418 849-7141, poste 225 *

- Modes de paiement accepté : Visa et MasterCard.

* La licence vous sera envoyée par la poste.



PROPRIÉTAIRE

Nom		Prénom	
Adresse			
			Code postal
Téléphone (résidence)		Téléphone (cellulaire)	
Notes (déménagement, décès d'un animal, autres)			

CHIEN(S) Nous tenons à vous rappeler qu'un nombre maximum de deux chiens est autorisé par unité de logement sur tout le territoire.

Nom	Race		
Couleur	Âge	Sexe	<input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Nom	Race		
Couleur	Âge	Sexe	<input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle

MODE DE PAIEMENT PAR LA POSTE

Chèque <input type="checkbox"/>	Carte de crédit <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 35,00 \$	<input type="checkbox"/> 70,00 \$
Visa <input type="checkbox"/>	MasterCard <input type="checkbox"/>	No carte <input type="text"/>	Exp. <input type="text"/>
Signature :			



Comme à l'habitude, nous sommes remplis d'idées et de projets pour les jeunes. La Maison des jeunes est toujours disponible pour répondre à vos questions ou vous faire visiter le milieu !

La Maison des jeunes s'est aussi dotée de nouveaux dépliants pour promouvoir ses services !

VENREDI DE LA RELÈVE :

Tous les vendredis de 15 h 30 à 17 h 30 : la MDJ est ouverte exclusivement aux jeunes de cinquième et sixième année pour leur permettre de connaître la Maison des jeunes et de s'y impliquer ! Il y a toujours deux animateurs intervenants sur place et plein d'activités organisées !

Plein d'activités sont au menu à la MDJ : nous avons une belle programmation planifiée. Vous êtes invités à venir nous visiter pour connaître les lieux, l'équipe et les activités à venir !

NOS HEURES D'OUVERTURE :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
16 h - 21 h	16 h - 21 h	16 h - 21 h	15 h 30 - 17 h 30 (11-12 ans) 17 h 30 - 22 h (12-17 ans)	(occasionnel)

Pour plus d'information, visitez notre site Internet ou appelez-nous !

www.mdjlecabanon.com 418 841-0707

facebook : Anim Mdj Le Cabanon



OFFRE D'EMPLOI : DIRECTEUR / DIRECTRICE (CONTRAT D'UN AN AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT)

Début de l'emploi : 16 mai 2017

Nombre d'heures par semaine : 35 heures

DESCRIPTION DU POSTE :

- Travailler avec des adolescents de 12 à 17 ans
- Assumer des responsabilités administratives (gestion du personnel, des finances et du matériel, voir au roulement général de l'organisme)
- Monter des projets afin d'obtenir des subventions (recherche de financement)
- Rédiger divers documents (rapport annuel, demandes de subventions, etc.)
- Assister à des réunions (représentations extérieures et concertations)
- Travailler en équipe et avec les jeunes afin de réaliser des activités et des projets

EXIGENCES :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en intervention en délinquance, travail social,

éducation spécialisée ou dans une discipline connexe **ou**

- Détenir un diplôme en gestion, en comptabilité ou dans un domaine connexe
- Avoir au minimum un an d'expérience dans le domaine de la gestion
- Être disponible les jours et soirs de semaine
- Posséder une voiture
- Être débrouillard, autonome et créatif
- Avoir une passion pour le domaine social et communautaire

RÉMUNÉRATION :

Selon l'échelle salariale en vigueur et l'expérience.

Envoyer son curriculum vitae à l'attention de **M. Simon Larouche**, avant le **15 avril 2017**.

Par courriel : lecabanon@mdjlecabanon.com, téléphone : 418 841-0707

FORUM CULTUREL

EN ROUTE VERS LA DEUXIÈME ÉDITION!

C'est le 25 mai prochain à l'Hôtel Valcartier que se tiendra la deuxième édition du forum culturel « Vivre la culture en Jacques-Cartier ». M. Mathieu Drouin, du Village Vacances Valcartier, et M^{me} Mélanie Grenier, directrice de l'ensemble Jeux d'Archets Suzuki et récipiendaire du trophée Étoile de La Jacques-Cartier dans les catégories Mise en valeur de la culture et Personnalité culturelle de l'année lors de la première édition du gala reconnaissance en 2014, coparraineront la deuxième édition du forum culturel.

UN FORUM OUVERT À TOUS !

S'adressant à tous ceux qui œuvrent dans le secteur de la culture, du tourisme, des affaires et du monde municipal de même qu'aux amateurs de culture, le forum représentera une belle occasion pour les participants de venir s'outiller, de s'inspirer et de partager.

Pour seulement 35 \$, les participants pourront prendre part aux différentes animations, incluant en plus le repas du midi. Parmi les activités prévues, mentionnons notamment une conférence et des ateliers visant à outiller davantage les participants, une présentation de projets culturels inspirants qui ont été mis en œuvre par des gens du milieu et une visite guidée du nouvel Hôtel Valcartier.



Précisons que les différentes animations, financées en partie dans le cadre d'une entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, permettront d'amorcer une réflexion sur le rayonnement de la culture en région. Cette démarche permettra en plus de créer des interactions entre les différents intervenants du milieu, tous secteurs d'activité confondus.

Tous les détails au www.mrc.lajacquescartier.qc.ca.



À gauche, M^{me} Mélanie Grenier, coprésidente d'honneur du forum culturel. Photo prise à l'occasion du gala Les Étoiles de La Jacques-Cartier en 2014.

GALA, LES ÉTOILES DE LA JACQUES-CARTIER

DES LAC-BEAUPORTOIS EN NOMINATION

La Municipalité de Lac-Beauport sera fièrement représentée au gala Les Étoiles de La Jacques-Cartier, puisque quatre organisations et deux individus sont en nomination.

« À titre de mairesse, il est des plus réjouissants d'observer que trois catégories sont dominées par des organisations ou des personnalités de Lac-Beauport. Cela démontre bien tout le dynamisme et la vitalité de notre Municipalité », s'enthousiasme M^{me} Louise Brunet, mairesse de Lac-Beauport.

Les finalistes venant de Lac-Beauport sont :

- **Catégorie Événement de l'année :**
Trail La Clinique du Coureur
StepUp Freeski Tour
- **Catégorie Nouvelle entreprise :**
Vision santé clinique d'optométrie
Boulangerie du Lac
- **Catégorie Personnalité culturelle de l'année :**
M^{me} Sylvie Langevin
M. Maurice Louis



Mentionnons également la nomination de CCAP.Tv, qui couvre notamment Lac-Beauport, dans la catégorie Mise en valeur de la culture.

Au total, ce sont 31 organisations ou individus qui courent la chance de remporter les grands honneurs dans l'une des treize catégories le 4 mai prochain, lors du gala.

« Recevoir autant de candidatures de qualité ne fait que confirmer tout le dynamisme et la vitalité de la région de La Jacques-Cartier. C'est une fierté de voir que notre région compte autant d'entreprises et de personnes passionnées qui travaillent d'arrache-pied. Ils contribuent grandement à faire de la région de La Jacques-Cartier un milieu de vie de qualité stimulant et attrayant », s'est réjoui M^{me} Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier.

Mentionnons que le gala reconnaissance, Les Étoiles de La Jacques-Cartier, vise à récompenser toute personne ou entreprise qui contribue de façon significative au développement et au rayonnement de la région de La Jacques-Cartier.

Pour connaître tous les finalistes, visitez letoilesdelajacquescartier.com.



conseil municipal

Louise Brunet
Mairesse



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile (PMSC)
Sécurité publique (Police S.Q.)
Communications
Ressources humaines
lbrunet@lacbeauport.net



Louise Brunet Mairesse
de Lac-Beauport

Marc Bertrand
Conseiller au siège n° 1



Développement économique et touristique
Histoire et patrimoine
mbertrand@lacbeauport.net

François-Bernard Saillant
Conseiller au siège n° 2



Greffe et affaires juridiques
Pacte d'amitié
Ressources humaines
fbsaillant@lacbeauport.net



Francois-Bernard
Saillant - conseiller

Sylvie Chartier
Conseillère au siège n° 3



Urbanisme et développement durable
Permis et inspections
schartier@lacbeauport.net

Andy Groskaufmanis
Conseiller au siège n° 4



Protection contre l'incendie
Finances et administration
agroskaufmanis@lacbeauport.net



andy.groskaufmanis.
conseiller

Even Mc Hugh
Conseiller au siège n° 5



Travaux publics, infrastructures, équipements municipaux
et sécurité routière
emchugh@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Conseiller au siège n° 6



Sport, loisirs, culture et vie communautaire
ggilbert@lacbeauport.net

bibliothèque

Horaires de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net



La bibliothèque sera fermée le dimanche 16 avril et le lundi 17 avril.

séance du conseil

Les prochaines séances du conseil auront lieu les lundis
1^{er} mai et 5 juin à la salle Philippe-Laroche
du centre communautaire,
situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30
**La mairie sera fermée les 14 et 17 avril
en raison du congé pascal.**

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1
Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec
Collecte des matières résiduelles poste 246
Demande d'accès à l'information poste 340
Fosses septiques poste 248
Permis et inspections poste 222
Taxation/évaluation poste 226
Travaux publics poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • **Tél. : 418 849-7141**
Bibliothèque poste 282
Inscriptions aux activités poste 244
Réservation de salle poste 242

piscine municipale

78, chemin du Brûlé
Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



**Police MRC
de La Jacques-Cartier,
Sûreté du Québec**

1045, boulevard du Lac
Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1
Urgence aqueduc/égout 418 849-5050
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME
• Aérien 1 800 267-7270
• Maritime 1 800 464-4393

La Chronique

PROCHAINE PARUTION :
5 MAI 2017

DATE DE TOMBÉE :
20 AVRIL 2017



Suivez-nous
sur Facebook

info@lacbeauport.net

